



POLITIQUE DE PLACEMENT – FONDS DIAPASON CROISSANCE MODÉRÉ

Gestionnaire : Desjardins Société de placement inc.

Révision: Octobre 2017

<u>SEC</u>	<u>CTION</u>	PAGE
1-	Description et philosophie de placement	2
2-	Objectif d'investissement	
3-	Placements admissibles	
4-	Politique de répartition de l'actif	
5-	Paramètres de contrôle des risques	



Ce fonds vise à procurer un revenu et une appréciation modérée du capital à long terme en investissant principalement dans des parts d'organismes de placement collectif qui investissent à leur tour dans des titres de participation et des titres à revenu fixe, et ce, dans toutes les régions du monde. La répartition de l'actif du fonds est déterminée par le gestionnaire en fonction de la présente politique. Le choix des titres du fonds est déterminé en fonction des politiques de placement des fonds sous-jacents.

Le fonds s'adresse aux investisseurs ayant une tolérance au risque modérée. La répartition de l'actif entre les différentes catégories du fonds s'effectue sur une base stratégique.

2- Objectif d'investissement

Ce fonds vise un rendement annualisé supérieur à celui de la combinaison d'indices de référence ci-dessous, sur des périodes mobiles de quatre ans :

FTSE TMX Canada Univers	52 %
Bloomberg Barclays Multiverse Bond (couvert \$ CAN)	13 %
S&P/TSX	10,5 %
MSCI Monde tous pays (\$ CAN)	24,5 %

- a. Actions ordinaires et privilégiées, y compris les titres convertibles s'y rapportant, reçus de versement, parts de fiducies de revenu et de fiducies de placement immobilier, titres liés à un indice boursier, parts de fonds négociés en bourse, certificats américains d'actions étrangères, certificats internationaux d'actions étrangères et appels publics à l'épargne. Les titres doivent être transigés sur une bourse canadienne, américaine ou internationale reconnue.
- b. Obligations, coupons détachés et obligations à coupons détachés émis ou garantis par le gouvernement fédéral, une province ou une municipalité, obligations et débentures émises par une société canadienne, titres adossés à des créances, titres adossés à des hypothèques, prêts hypothécaires, dépôts à terme, certificats de placement garantis et instruments financiers équivalents émis par une institution financière canadienne

- c. Obligations libellées en devises étrangères émises par un émetteur canadien, un gouvernement étranger, une société étrangère ou un organisme supranational et obligations étrangères libellées en dollars canadiens
- d. Billets à court terme, bons du Trésor, acceptations bancaires, papiers commerciaux, dépôts à terme, certificats de placement garantis et instruments financiers équivalents émis par une institution financière, obligations, coupons détachés et obligations à coupons détachés. Ces titres doivent avoir une échéance d'au plus un an aux fins d'inclusion dans les titres à court terme.
- e. Encaisse et dépôts à vue
- f. Instruments dérivés liés à des titres financiers, des indicateurs économiques et des devises, tels des droits et bons de souscription, des contrats à terme négociés de gré à gré, des contrats d'option, des contrats à terme normalisés et des contrats d'échange de paiements, conformément aux dispositions de la politique générale en matière de produits dérivés de Desjardins Sécurité financière
- g. Fonds d'investissement et autres instruments structurés investis dans l'une ou plusieurs des catégories d'actifs susmentionnées

4- Politique de répartition de l'actif

	Balises		
	Minimum	Cible	Maximum
Titres de participation	25 %	35 %	45 %
Actions canadiennes	0,5 %	10,5 %	20,5 %
Actions américaines	4,5 %	9,5 %	13,5 %
Actions mondiales	1,5 %	11,5 %	21,5 %
Actions de marchés émergents	0,5 %	3,5 %	6,5 %
Titres à revenu fixe	55 %	65 %	75 %
Obligations canadiennes	37 %	52 %	67 %
Obligations mondiales	3,5 %	8,5 %	13,5 %
Obligations de marchés émergents	1 %	4,5 %	9,5 %
Encaisse et titres à court terme	0 %	0 %	1 %

Ce fonds est principalement investi dans des titres négociés sur les marchés canadiens et étrangers. Son actif et la valeur de son actif net sont assujettis aux fluctuations des marchés mondiaux, aux conditions économiques générales des pays dans lesquels il investit, aux fluctuations de change et à la performance des sociétés émettrices. De plus, la composante en titres à revenu fixe du fonds est assujettie aux fluctuations des taux d'intérêt des pays dans lesquels elle investit. Le gestionnaire contrôle ces risques au moyen des contraintes suivantes :

- a. Les placements du fonds sont diversifiés entre les diverses catégories d'actifs stipulées dans les directives ayant trait à la répartition de l'actif de la présente politique.
- b. Les titres à court terme doivent avoir une cote de crédit d'au moins R-1 faible¹.
- c. Des produits dérivés peuvent être utilisés pour gérer le risque de change lié aux placements étrangers du fonds, conformément aux dispositions de la politique générale en matière de produits dérivés de Desjardins Sécurité financière.

De plus, les gestionnaires des fonds sous-jacents contrôlent ces risques au moyen des contraintes émises par leur politique de placement respective.

La présente politique ne remplace en aucun cas la politique de placement du fonds sous-jacent établie par le gestionnaire. En cas de disparité, les dispositions applicables en vertu de la politique du gestionnaire ont préséance sur celles de la présente politique.

¹ Les cotes de crédit sont basées sur celles de l'agence Dominion Bond Rating Service (DBRS) ou d'un organisme reconnu équivalent





POLITIQUE DE PLACEMENT – FONDS DIAPASON CROISSANCE DIVERSIFIÉ

Gestionnaire : Desjardins Société de placement inc.

Révision: Octobre 2017

<u>SEC</u>	<u>THON</u>	<u>PAGE</u>
1-	Description et philosophie de placement	2
2-	Objectif d'investissement	
3-	Placements admissibles	
4-	Politique de répartition de l'actif	3
5-	Paramètres de contrôle des risques	Δ



Ce fonds vise à procurer un équilibre entre un revenu et une appréciation du capital à long terme en investissant principalement dans des parts d'organismes de placement collectif qui investissent à leur tour dans des titres de participation et des titres à revenu fixe, et ce, dans toutes les régions du monde. La répartition de l'actif du fonds est déterminée par le gestionnaire en fonction de la présente politique. Le choix des titres du fonds est déterminé en fonction des politiques de placement des fonds sous-jacents.

Le fonds s'adresse aux investisseurs ayant une tolérance au risque modérée. La répartition de l'actif entre les différentes catégories du fonds s'effectue sur une base stratégique.

2- Objectif d'investissement

Ce fonds vise un rendement annualisé supérieur à celui de la combinaison d'indices de référence ci-dessous, sur des périodes mobiles de quatre ans :

FTSE TMX Canada Univers	44 %
Bloomberg Barclays Multiverse Bond (couvert \$ CAN)	11 %
S&P/TSX	13,5 %
MSCI Monde tous pays (\$ CAN)	31,5 %

- a. Actions ordinaires et privilégiées, y compris les titres convertibles s'y rapportant, reçus de versement, parts de fiducies de revenu et de fiducies de placement immobilier, titres liés à un indice boursier, parts de fonds négociés en bourse, certificats américains d'actions étrangères, certificats internationaux d'actions étrangères et appels publics à l'épargne. Les titres doivent être transigés sur une bourse canadienne, américaine ou internationale reconnue.
- b. Obligations, coupons détachés et obligations à coupons détachés émis ou garantis par le gouvernement fédéral, une province ou une municipalité, obligations et débentures émises par une société canadienne, titres adossés à des créances, titres adossés à des hypothèques, prêts hypothécaires, dépôts à terme, certificats de placement garantis et instruments financiers équivalents émis par une institution financière canadienne

- c. Obligations libellées en devises étrangères émises par un émetteur canadien, un gouvernement étranger, une société étrangère ou un organisme supranational et obligations étrangères libellées en dollars canadiens
- d. Billets à court terme, bons du Trésor, acceptations bancaires, papiers commerciaux, dépôts à terme, certificats de placement garantis et instruments financiers équivalents émis par une institution financière, obligations, coupons détachés et obligations à coupons détachés. Ces titres doivent avoir une échéance d'au plus un an aux fins d'inclusion dans les titres à court terme.
- e. Encaisse et dépôts à vue
- f. Instruments dérivés liés à des titres financiers, des indicateurs économiques et des devises, tels des droits et bons de souscription, des contrats à terme négociés de gré à gré, des contrats d'option, des contrats à terme normalisés et des contrats d'échange de paiements, conformément aux dispositions de la politique générale en matière de produits dérivés de Desjardins Sécurité financière
- g. Fonds d'investissement et autres instruments structurés investis dans l'une ou plusieurs des catégories d'actifs susmentionnées

4- Politique de répartition de l'actif

	Balises		
	Minimum	Cible	Maximum
Titres de participation	35 %	45 %	55 %
Actions canadiennes	3,5 %	13,5 %	23,5 %
Actions américaines	2,5 %	12,5 %	22,5 %
Actions mondiales	4,5 %	14,5 %	24,5 %
Actions de marchés émergents	1,5 %	4,5 %	7,5 %
Titres à revenu fixe	45 %	55 %	65 %
Obligations canadiennes	29 %	44 %	59 %
Obligations mondiales	2 %	7 %	12 %
Obligations de marchés émergents	0,5 %	4 %	9 %
Encaisse et titres à court terme	0 %	0 %	1 %

Ce fonds est principalement investi dans des titres négociés sur les marchés canadiens et étrangers. Son actif et la valeur de son actif net sont assujettis aux fluctuations des marchés mondiaux, aux conditions économiques générales des pays dans lesquels il investit, aux fluctuations de change et à la performance des sociétés émettrices. De plus, la composante en titres à revenu fixe du fonds est assujettie aux fluctuations des taux d'intérêt des pays dans lesquels elle investit. Le gestionnaire contrôle ces risques au moyen des contraintes suivantes :

- a. Les placements du fonds sont diversifiés entre les diverses catégories d'actifs stipulées dans les directives ayant trait à la répartition de l'actif de la présente politique.
- b. Les titres à court terme doivent avoir une cote de crédit d'au moins R-1 faible¹.
- c. Des produits dérivés peuvent être utilisés pour gérer le risque de change lié aux placements étrangers du fonds, conformément aux dispositions de la politique générale en matière de produits dérivés de Desjardins Sécurité financière.

De plus, les gestionnaires des fonds sous-jacents contrôlent ces risques au moyen des contraintes émises par leur politique de placement respective.

La présente politique ne remplace en aucun cas la politique de placement du fonds sous-jacent établie par le gestionnaire. En cas de disparité, les dispositions applicables en vertu de la politique du gestionnaire ont préséance sur celles de la présente politique.

¹ Les cotes de crédit sont basées sur celles de l'agence Dominion Bond Rating Service (DBRS) ou d'un organisme reconnu équivalent





Gestionnaire : Desjardins Société de placement inc.

Révision: Octobre 2017

<u>SEC1</u>	<u>TION</u>	<u>PAGE</u>
1-	Description et philosophie de placement	2
2-	Objectif d'investissement	
3-	Placements admissibles	
4-	Politique de répartition de l'actif	3
5-	Paramètres de contrôle des risques	4



Ce fonds vise à procurer une appréciation du capital à long terme et, dans une moindre mesure, un revenu en investissant principalement dans des parts d'organismes de placement collectif qui investissent à leur tour dans des titres de participation et des titres à revenu fixe, et ce, dans toutes les régions du monde. La répartition de l'actif du fonds est déterminée par le gestionnaire en fonction de la présente politique. Le choix des titres du fonds est déterminé en fonction des politiques de placement des fonds sous-jacents.

Le fonds s'adresse aux investisseurs ayant une tolérance au risque modérée. La répartition de l'actif entre les différentes catégories du fonds s'effectue sur une base stratégique.

2- Objectif d'investissement

Ce fonds vise un rendement annualisé supérieur à celui de la combinaison d'indices de référence ci-dessous, sur des périodes mobiles de quatre ans :

FTSE TMX Canada Univers	36 %
Bloomberg Barclays Multiverse Bond (couvert \$ CAN)	9 %
S&P/TSX	16,5 %
MSCI Monde tous pays (\$ CAN)	38,5 %

- a. Actions ordinaires et privilégiées, y compris les titres convertibles s'y rapportant, reçus de versement, parts de fiducies de revenu et de fiducies de placement immobilier, titres liés à un indice boursier, parts de fonds négociés en bourse, certificats américains d'actions étrangères, certificats internationaux d'actions étrangères et appels publics à l'épargne. Les titres doivent être transigés sur une bourse canadienne, américaine ou internationale reconnue.
- b. Obligations, coupons détachés et obligations à coupons détachés émis ou garantis par le gouvernement fédéral, une province ou une municipalité, obligations et débentures émises par une société canadienne, titres adossés à des créances, titres adossés à des hypothèques, prêts hypothécaires, dépôts à terme, certificats de placement garantis et instruments financiers équivalents émis par une institution financière canadienne

- c. Obligations libellées en devises étrangères émises par un émetteur canadien, un gouvernement étranger, une société étrangère ou un organisme supranational et obligations étrangères libellées en dollars canadiens
- d. Billets à court terme, bons du Trésor, acceptations bancaires, papiers commerciaux, dépôts à terme, certificats de placement garantis et instruments financiers équivalents émis par une institution financière, obligations, coupons détachés et obligations à coupons détachés. Ces titres doivent avoir une échéance d'au plus un an aux fins d'inclusion dans les titres à court terme.
- e. Encaisse et dépôts à vue
- f. Instruments dérivés liés à des titres financiers, des indicateurs économiques et des devises, tels des droits et bons de souscription, des contrats à terme négociés de gré à gré, des contrats d'option, des contrats à terme normalisés et des contrats d'échange de paiements, conformément aux dispositions de la politique générale en matière de produits dérivés de Desjardins Sécurité financière
- g. Fonds d'investissement et autres instruments structurés investis dans l'une ou plusieurs des catégories d'actifs susmentionnées

4- Politique de répartition de l'actif

	Balises		
	Minimum	Cible	Maximum
Titres de participation	45 %	55 %	65 %
Actions canadiennes	1,5 %	16,5 %	31,5 %
Actions américaines	5 %	15 %	25 %
Actions mondiales	3 %	18 %	33 %
Actions de marchés émergents	1 %	5,5 %	10,5 %
Titres à revenu fixe	35 %	45 %	55 %
Obligations canadiennes	21 %	36 %	51 %
Obligations mondiales	1 %	6 %	11 %
Obligations de marchés émergents	0,5 %	3 %	8 %
Encaisse et titres à court terme	0 %	0 %	1 %

Ce fonds est principalement investi dans des titres négociés sur les marchés canadiens et étrangers. Son actif et la valeur de son actif net sont assujettis aux fluctuations des marchés mondiaux, aux conditions économiques générales des pays dans lesquels il investit, aux fluctuations de change et à la performance des sociétés émettrices. De plus, la composante en titres à revenu fixe du fonds est assujettie aux fluctuations des taux d'intérêt des pays dans lesquels elle investit. Le gestionnaire contrôle ces risques au moyen des contraintes suivantes :

- a. Les placements du fonds sont diversifiés entre les diverses catégories d'actifs stipulées dans les directives ayant trait à la répartition de l'actif de la présente politique.
- b. Les titres à court terme doivent avoir une cote de crédit d'au moins R-1 faible¹.
- c. Des produits dérivés peuvent être utilisés pour gérer le risque de change lié aux placements étrangers du fonds, conformément aux dispositions de la politique générale en matière de produits dérivés de Desjardins Sécurité financière.

De plus, les gestionnaires des fonds sous-jacents contrôlent ces risques au moyen des contraintes émises par leur politique de placement respective.

La présente politique ne remplace en aucun cas la politique de placement du fonds sous-jacent établie par le gestionnaire. En cas de disparité, les dispositions applicables en vertu de la politique du gestionnaire ont préséance sur celles de la présente politique.

¹ Les cotes de crédit sont basées sur celles de l'agence Dominion Bond Rating Service (DBRS) ou d'un organisme reconnu équivalent





POLITIQUE DE PLACEMENT – FONDS DIAPASON CROISSANCE AMBITIEUX

Gestionnaire : Desjardins Société de placement inc.

Révision: Octobre 2017

SEC.	TION	PAGE
1-	Description et philosophie de placement	2
2-	Objectif d'investissement	
3-	Placements admissibles	
4-	Politique de répartition de l'actif	3
5-	Paramètres de contrôle des risques	4



Ce fonds vise à procurer une appréciation du capital à long terme et un faible revenu en investissant principalement dans des parts d'organismes de placement collectif qui investissent à leur tour dans des titres de participation et des titres à revenu fixe, et ce, dans toutes les régions du monde. La répartition de l'actif du fonds est déterminée par le gestionnaire en fonction de la présente politique. Le choix des titres du fonds est déterminé en fonction des politiques de placement des fonds sous-jacents.

Le fonds s'adresse aux investisseurs ayant une tolérance au risque élevée. La répartition de l'actif entre les différentes catégories du fonds s'effectue sur une base stratégique.

2- Objectif d'investissement

Ce fonds vise un rendement annualisé supérieur à celui de la combinaison d'indices de référence ci-dessous, sur des périodes mobiles de quatre ans :

FTSE TMX Canada Univers	24 %
Bloomberg Barclays Multiverse Bond (couvert \$ CAN)	6 %
S&P/TSX	21 %
MSCI Monde tous pays (\$ CAN)	49 %

- a. Actions ordinaires et privilégiées, y compris les titres convertibles s'y rapportant, reçus de versement, parts de fiducies de revenu et de fiducies de placement immobilier, titres liés à un indice boursier, parts de fonds négociés en bourse, certificats américains d'actions étrangères, certificats internationaux d'actions étrangères et appels publics à l'épargne. Les titres doivent être transigés sur une bourse canadienne, américaine ou internationale reconnue.
- b. Obligations, coupons détachés et obligations à coupons détachés émis ou garantis par le gouvernement fédéral, une province ou une municipalité, obligations et débentures émises par une société canadienne, titres adossés à des créances, titres adossés à des hypothèques, prêts hypothécaires, dépôts à terme, certificats de placement garantis et instruments financiers équivalents émis par une institution financière canadienne

- c. Obligations libellées en devises étrangères émises par un émetteur canadien, un gouvernement étranger, une société étrangère ou un organisme supranational et obligations étrangères libellées en dollars canadiens
- d. Billets à court terme, bons du Trésor, acceptations bancaires, papiers commerciaux, dépôts à terme, certificats de placement garantis et instruments financiers équivalents émis par une institution financière, obligations, coupons détachés et obligations à coupons détachés. Ces titres doivent avoir une échéance d'au plus un an aux fins d'inclusion dans les titres à court terme.
- e. Encaisse et dépôts à vue
- f. Instruments dérivés liés à des titres financiers, des indicateurs économiques et des devises, tels des droits et bons de souscription, des contrats à terme négociés de gré à gré, des contrats d'option, des contrats à terme normalisés et des contrats d'échange de paiements, conformément aux dispositions de la politique générale en matière de produits dérivés de Desjardins Sécurité financière
- g. Fonds d'investissement et autres instruments structurés investis dans l'une ou plusieurs des catégories d'actifs susmentionnées

4- Politique de répartition de l'actif

	Balises		
	Minimum	Cible	Maximum
Titres de participation	60 %	70 %	80 %
Actions canadiennes	6 %	21 %	36 %
Actions américaines	4 %	19 %	34 %
Actions mondiales	8 %	23 %	38 %
Actions de marchés émergents	2 %	7 %	12 %
Titres à revenu fixe	20 %	30 %	40 %
Obligations canadiennes	9 %	24 %	39 %
Obligations mondiales	0,5 %	4 %	9 %
Obligations de marchés émergents	0,5 %	2 %	7 %
Encaisse et titres à court terme	0 %	0 %	1 %

Ce fonds est principalement investi dans des titres négociés sur les marchés canadiens et étrangers. Son actif et la valeur de son actif net sont assujettis aux fluctuations des marchés mondiaux, aux conditions économiques générales des pays dans lesquels il investit, aux fluctuations de change et à la performance des sociétés émettrices. De plus, la composante en titres à revenu fixe du fonds est assujettie aux fluctuations des taux d'intérêt des pays dans lesquels elle investit. Le gestionnaire contrôle ces risques au moyen des contraintes suivantes :

- a. Les placements du fonds sont diversifiés entre les diverses catégories d'actifs stipulées dans les directives ayant trait à la répartition de l'actif de la présente politique.
- b. Les titres à court terme doivent avoir une cote de crédit d'au moins R-1 faible¹.
- c. Des produits dérivés peuvent être utilisés pour gérer le risque de change lié aux placements étrangers du fonds, conformément aux dispositions de la politique générale en matière de produits dérivés de Desjardins Sécurité financière.

De plus, les gestionnaires des fonds sous-jacents contrôlent ces risques au moyen des contraintes émises par leur politique de placement respective.

La présente politique ne remplace en aucun cas la politique de placement du fonds sous-jacent établie par le gestionnaire. En cas de disparité, les dispositions applicables en vertu de la politique du gestionnaire ont préséance sur celles de la présente politique.

_

¹ Les cotes de crédit sont basées sur celles de l'agence Dominion Bond Rating Service (DBRS) ou d'un organisme reconnu équivalent





POLITIQUE DE PLACEMENT – FONDS DIAPASON CROISSANCE MAXIMUM

Gestionnaire : Desjardins Société de placement inc.

Révision: Octobre 2017

<u>SECT</u>	<u>FION</u>	PAGE
1-	Description et philosophie de placement	2
2-	Objectif d'investissement	
3-	Placements admissibles	
4-	Politique de répartition de l'actif	3
5-	Paramètres de contrôle des risques	4



Ce fonds vise à procurer une appréciation du capital à long terme en investissant principalement dans des parts d'organismes de placement collectif qui investissent à leur tour dans des titres de participation et des titres à revenu fixe, et ce, dans toutes les régions du monde. La répartition de l'actif du fonds est déterminée par le gestionnaire en fonction de la présente politique. Le choix des titres du fonds est déterminé en fonction des politiques de placement des fonds sous-jacents.

Le fonds s'adresse aux investisseurs ayant une tolérance au risque élevée. La répartition de l'actif entre les différentes catégories du fonds s'effectue sur une base stratégique.

2- Objectif d'investissement

Ce fonds vise un rendement annualisé supérieur à celui de la combinaison d'indices de référence ci-dessous, sur des périodes mobiles de quatre ans :

FTSE TMX Canada Univers	16 %
Bloomberg Barclays Multiverse Bond (couvert \$ CAN)	4 %
S&P/TSX	24 %
MSCI Monde tous pays (\$ CAN)	56 %

- a. Actions ordinaires et privilégiées, y compris les titres convertibles s'y rapportant, reçus de versement, parts de fiducies de revenu et de fiducies de placement immobilier, titres liés à un indice boursier, parts de fonds négociés en bourse, certificats américains d'actions étrangères, certificats internationaux d'actions étrangères et appels publics à l'épargne. Les titres doivent être transigés sur une bourse canadienne, américaine ou internationale reconnue.
- b. Obligations, coupons détachés et obligations à coupons détachés émis ou garantis par le gouvernement fédéral, une province ou une municipalité, obligations et débentures émises par une société canadienne, titres adossés à des créances, titres adossés à des hypothèques, prêts hypothécaires, dépôts à terme, certificats de placement garantis et instruments financiers équivalents émis par une institution financière canadienne

- c. Obligations libellées en devises étrangères émises par un émetteur canadien, un gouvernement étranger, une société étrangère ou un organisme supranational et obligations étrangères libellées en dollars canadiens
- d. Billets à court terme, bons du Trésor, acceptations bancaires, papiers commerciaux, dépôts à terme, certificats de placement garantis et instruments financiers équivalents émis par une institution financière, obligations, coupons détachés et obligations à coupons détachés. Ces titres doivent avoir une échéance d'au plus un an aux fins d'inclusion dans les titres à court terme.
- e. Encaisse et dépôts à vue
- f. Instruments dérivés liés à des titres financiers, des indicateurs économiques et des devises, tels des droits et bons de souscription, des contrats à terme négociés de gré à gré, des contrats d'option, des contrats à terme normalisés et des contrats d'échange de paiements, conformément aux dispositions de la politique générale en matière de produits dérivés de Desjardins Sécurité financière
- g. Fonds d'investissement et autres instruments structurés investis dans l'une ou plusieurs des catégories d'actifs susmentionnées

4- Politique de répartition de l'actif

	Balises		
	Minimum	Cible	Maximum
Titres de participation	70 %	80 %	90 %
Actions canadiennes	9 %	24 %	39 %
Actions américaines	7 %	22 %	37 %
Actions mondiales	11 %	26 %	41 %
Actions de marchés émergents	3 %	8 %	13 %
Titres à revenu fixe	10 %	20 %	30 %
Obligations canadiennes	6 %	16 %	26 %
Obligations mondiales	0,5 %	2,5 %	7,5 %
Obligations de marchés émergents	0,5 %	1,5 %	6,5 %
Encaisse et titres à court terme	0 %	0 %	1 %

Ce fonds est principalement investi dans des titres négociés sur les marchés canadiens et étrangers. Son actif et la valeur de son actif net sont assujettis aux fluctuations des marchés mondiaux, aux conditions économiques générales des pays dans lesquels il investit, aux fluctuations de change et à la performance des sociétés émettrices. De plus, la composante en titres à revenu fixe du fonds est assujettie aux fluctuations des taux d'intérêt des pays dans lesquels elle investit. Le gestionnaire contrôle ces risques au moyen des contraintes suivantes :

- a. Les placements du fonds sont diversifiés entre les diverses catégories d'actifs stipulées dans les directives ayant trait à la répartition de l'actif de la présente politique.
- b. Les titres à court terme doivent avoir une cote de crédit d'au moins R-1 faible¹.
- c. Des produits dérivés peuvent être utilisés pour gérer le risque de change lié aux placements étrangers du fonds, conformément aux dispositions de la politique générale en matière de produits dérivés de Desjardins Sécurité financière.

De plus, les gestionnaires des fonds sous-jacents contrôlent ces risques au moyen des contraintes émises par leur politique de placement respective.

La présente politique ne remplace en aucun cas la politique de placement du fonds sous-jacent établie par le gestionnaire. En cas de disparité, les dispositions applicables en vertu de la politique du gestionnaire ont préséance sur celles de la présente politique.

¹ Les cotes de crédit sont basées sur celles de l'agence Dominion Bond Rating Service (DBRS) ou d'un organisme reconnu équivalent